



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à toute personne intéressée que, lors de sa séance du 14 juillet 2020 à 19 h 30 qui aura lieu par vidéoconférence, le Conseil municipal de Saint-Mathieu étudiera une demande de dérogation mineure visant le terrain situé au 338, chemin Saint-Édouard.

La demande vise à ajouter un troisième étage à la résidence existante, alors que, selon l'article 27 du règlement de zonage 229-2011 de la Municipalité et la grille des usages et des normes de la zone A-106 se retrouvant en annexe de ce règlement, le nombre d'étages de cette résidence doit être égal ou inférieur à deux (2).

Toute personne intéressée désirant s'exprimer au sujet de cette demande peut transmettre tout commentaire par écrit à l'adresse inspecteur@municipalite.saint-mathieu.qc.ca avant le 10 juillet 2020 à midi. Les commentaires seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance.

Donné à Saint-Mathieu, ce 17 juin 2020.

Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-trésorier